Honoraires de gestion

8,52 % TTC du quittancement mensuel (loyers, charges & taxes)

Honoraires de location

Soit 1 mois de loyer charges comprises à la charge des propriétaires

Soit 1 mois de loyer charges comprises à la charge du locataire dans la limite de la LOI ALUR selon zonage et surface du logement

Barème

Tarif national applicable à partir du 1 janvier 2019

|  |  |
| --- | --- |
| Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5) | TTC |

|  |  |
| --- | --- |
| Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m² de la surface habitable du logement loué |  |
| Zone très tendue | 12,00 €/m² |
| Zone tendue | 10,00 €/m² |
| Zone non tendue | 8,00 €/m² |
| Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m² de la surface habitable du logement loué | 3,00 €/m² |

|  |  |
| --- | --- |
| Location parking ou garage | TTC |
| 1 mois de loyer charges comprises à la charge des propriétaires  1 mois de loyer charges comprises à la charge du locataire | | |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Location local professionnel ou commercial |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Honoraires de location calculés sur le loyer annuel HC et HT | 25,00% HT |
| Frais d'établissement d'un état des lieux | Suivant devis diagnostiqueur |

**Assurance garantie investisseur locatif**

Garantie d'assurance Loyers Impayés :

2,00 % TTC du loyer mensuel charges comprises

Garantie d'assurance de Vacance Locative :

3,00 % TTC du loyer mensuel charges comprises

La garantie couvre l'impayé de Loyers, les frais de recouvrement ainsi que la Détérioration Immobilière

*Les honoraires de location (mise en place du locataire) & de gestion sont déductibles de vos Impôts !*

Une image contenant personne, intérieur

Description générée automatiquement**Aide à la déclaration des revenus fonciers**

37,00€ HT (Optionnel)

A chaque mise en place de vos locataires, vous aurez des Honoraires de location (Loi Hoguet) qui seront pris sur le 1er loyer en fonction de la date d'entrée du locataire.

Ces honoraires comprennent les visites, l'état des lieux d'entrée et de sortie ainsi que la rédaction du bail de vos locataires.